

TENNIS

Renseignements et règlements Félix-Martin

1. Une tenue vestimentaire sportive adéquate et des souliers de sports à semelles lisses sont exigés (pas de souliers plein air, de montagne ou avec crampons);
 2. Seulement les membres peuvent réserver un court de tennis et doivent le faire via la plate-forme de [Tennis 40-0](#) (Simple : 1h max. – Double : 2h max.);
 3. Une réservation ne peut être faite plus de 3 jours à l'avance;
 4. Une réservation est annulée après 10 minutes de retard. (Nous vous demandons d'arriver à l'avance);
 5. Selon les conditions météorologiques, une réservation peut être annulée sans préavis. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la condition des terrains avant de vous déplacer;
 6. Les joueurs doivent se présenter à la réception du chalet dès leur arrivée;
 7. Les joueurs doivent obligatoirement emprunter les portes extérieures pour se rendre à leur court;
 8. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des limites des terrains sportifs;
 9. L'accès au Chalet Félix-Martin, 1115 rue Dupré (toilettes, abreuvoir) est réservé aux joueurs (membres et invités);
 10. Seuls les cours de tennis donnés par les instructeurs de l'école de tennis *Quarante-Zéro* sont permis sur les terrains de la Ville. Toute autre personne, munie ou non d'une carte d'instructeur ou d'entraîneur ne peut utiliser les terrains à cette fin, avec ou sans rémunération. Tout contrevenant se verra dans l'obligation de quitter les terrains de tennis sur le champ, dès que l'infraction est constatée;
 11. La tenue d'une ligue à but lucratif est interdite sur les terrains (ceux-ci sont réservés aux membres uniquement).
-